



Aubigny-sur-Nère, le 19 Février 2016

**Laurence RENIER**  
Maire d'Aubigny-sur-Nère  
Conseillère Régionale du Centre-Val de Loire  
Présidente du Syndicat du Pays Sancerre- Sologne

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal d'Aubigny-sur-Nère est convoqué pour le :

**JEUDI 25 FEVRIER 2016 à 20 H 30**  
**Salle du Conseil municipal**

## ORDRE DU JOUR

-

- > **Ouverture de séance - pouvoirs – secrétaire**
- > **Approbation du procès-verbal relatif à la séance du Conseil municipal en date du 28 Janvier 2016**
- > **Projet de délibération n° 2016/02/01 relatif au débat d'orientations budgétaires 2016**
- > **Projet de délibération n° 2016/02/02 relatif au rapport d'activités 2015 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne**
- > **Projet de délibération n° 2016/02/03 relatif à la modification de la période de validité sur les carnets de tickets cinéma destinés aux comités d'entreprises**
- > **Projet de délibération n° 2016/02/04 relatif au devenir du bail commercial du Bar de l'Atomic**
- > **Projet de délibération n° 2016/02/05 relatif aux demandes de subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**
- > **Projet de délibération n° 2016/02/06 relatif au versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur**
- > **Questions diverses**

Vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 (N° 2016/02/01)**

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Février présentant les éléments nécessaires à la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016,

Après examen des différents éléments par la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Sur le rapport présenté par Mesdames RENIER et BUREAU,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

**ARTICLE 1** - PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 mené sur la base du document joint en annexe.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,